

En partenariat avec



Règlement du Jeu

« Le King Anniversaire »

30/09/2024 – 06/10/2024

Préambule :

Le présent partenariat a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les sociétés King Jouet, Madame Vacances et Pierrot Gourmand dans l'organisation et la gestion du Jeu « Le King Anniversaire », et ce dans le respect des obligations légales et contractuelles.

Chaque Partie s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la réussite de cette opération promotionnelle, en vue de récompenser les clients fidèles à l'Enseigne KING JOUET par des lots conjoints, sous réserve des conditions et modalités exposées dans les articles suivants.

Article 1 : Organismes et partenaires

La société **KING JOUET** (ci-après dénommée « **L'Organisateur** »), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.600.000 Euros, et dont le siège social est situé à Voiron (38500) - ZA des Blanchisseries - BP 189 et immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 347 926 719, organise **du 30/09/2024 au 06/10/2024**, un Jeu avec obligation d'achat « Le King Anniversaire », **en partenariat avec les sociétés Madame Vacances et Pierrot Gourmand (ci-après dénommé « Le Jeu »)**.

Article 2 : Modalités du Jeu

Le Jeu repose sur une obligation d'achat. Il est basé sur un principe de tirage au sort.

Modalités du jeu :

Pour participer, il vous faudra :

- Profiter de l'offre anniversaire le 2ème jeu/jouet à -35% de remise (soit 2 produits achetés au minimum) en magasin ou sur le site www.king-jouet.fr en une seule fois.
- Être enregistré au programme de fidélité King Premium avant l'achat.

Il est possible de participer plusieurs fois afin d'accroître vos chances de gagner en multipliant les achats de 2 jeux/jouets sur la période du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent Règlement dans son intégralité.

Article 3 : Période de validité du Jeu concours

Le Jeu se déroule **du 30/09/2024 au 06/10/2024 minuit**, date et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Article 4 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et ne concerne pas les territoires suivants : DROM-COM, Suisse, Belgique et Luxembourg. Le Jeu est valable uniquement pour les adhérents King Premium.

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation et au partenariat du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur et des Partenaires, les sous-traitants de l'Organisateur et des Partenaires, et les salariés des sociétés affiliées.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer les inscriptions qui ne respecteraient pas le Règlement.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants du Jeu seront tirés au sort parmi les Participants dans les 7 jours ouvrés suivant la fin du Jeu.

Le tirage au sort permettra de désigner **11 Gagnants**.

Article 6 : Lots

Lot n°1: (Partenaire Madame Vacances)

- Un séjour d'une semaine pour 4 personnes (du samedi au samedi) pendant les vacances scolaires d'hiver 2025 (hors semaine du 15/02/25 au 22/02/25) - Les Chalets du Berger, Alpes du Nord, La Féclaz - 1 gagnant.

Valeur unitaire du lot TTC : 1400€ à la date du 25.07.2024 (tarif sujet à modification selon le remplissage et le principe de yield management).

Le lot comprend uniquement l'hébergement. Il ne comprend pas le transport, la nourriture et les forfaits de ski.

Lots n° 2 à n°11 : (Partenaire Pierrot Gourmand)

- La gamme Pierrot Gourmand (boîte en métal 20 sucettes, trio de boîtes de bonbons, un mug et un tote bag Pierrot gourmand) – 10 gagnants

Valeur unitaire du lot TTC : 45 € (**Valeur TTC des 10 lots : 450€**)

11 lots à gagner, soit une valeur totale de 1 850 €

Pour chacune de ces dotations, aucune ne pourra être échangée contre sa valeur en espèces, ni remplacée par un autre lot à la demande du Gagnant.

Les dotations qui ne pourront pas être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

Article 7 : Autorisations - Données personnelles

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

King Jouet – **Jeu « Le King Anniversaire »** - Adresse : Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex

Ou par courriel à l'adresse suivante : servie-clients@king-jouet.fr ou dpo@king-jouet.fr

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur sont strictement limitées à celles des clients inscrits au programme de fidélité de l'Organisateur. Ces données seront utilisées uniquement pour la gestion du Jeu, notamment pour procéder au tirage au sort des Participants. À cet effet, seront extraits de la base de données les clients ayant effectué un achat entre le 30/09 et le 06/10 et ayant adhéré au programme de fidélité.

Ces données ne seront en aucun cas recueillies à des fins commerciales et ne seront conservées par l'Organisateur que pour la durée nécessaire à la gestion du Jeu, dans le respect des obligations légales ou réglementaires applicables. Les données sont conservées au titre de l'adhésion du client au programme fidélité KING PREMIUM et selon les conditions générales d'adhésion à ce programme. Elles sont consultables par les personnes chargées du Jeu et de la gestion du programme de fidélité au sein du Groupe King Jouet.

Article 8 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

L'Organisateur se réserve un délai de deux semaines à partir de la date du tirage au sort pour expédier les dotations.

Article 9 : Litiges

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement et aux sélections devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante :

King Jouet – **Jeu « Le King Anniversaire »** - Adresse : Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex

Ou par courriel à l'adresse suivante : service-clients@king-jouet.fr

Article 10 : Consultation du Règlement

Un exemplaire du présent Règlement est consultable sur le site internet King Jouet. Le règlement pourra également être consulté en magasin sur demande.

Une copie du règlement du Jeu pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur (service-clients@king-jouet.fr).